

MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTÉ N°24/123 REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT
Rue de la République

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de l'entreprise Dupré David sis Z.I de Garaoutou 09270 MAZERES en date du 24 juin 2024 ;

CONSIDERANT que pour permettre **LA POSE D'UN ECHAFAUDAGE Rue de la République** 09270 **MAZERES**, il est nécessaire de réglementer le stationnement **du mardi 16 juillet 2024, 8h00 mercredi 31 juillet 2024, 20h00** ;

ARRETE

Article 1 : **Le stationnement sera interdit au 32 et 34 Rue de la République 09270 Mazères : du mardi 16 juillet 2024, 8h00 mercredi 31 juillet 2024, 20h00** ; comme précisé sur plan joint.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par **l'entreprise Dupré David**.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 1^{er} juillet 2024.

Le Maire
Louis **MARETTE**



